

RCS : LA ROCHE SUR YON

Code greffe : 8501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LA ROCHE SUR YON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 00760

Numéro SIREN : 392 604 211

Nom ou dénomination : 13 VENTS ENERGIES

Ce dépôt a été enregistré le 07/10/2022 sous le numéro de dépôt 11796

## 13 VENTS ENERGIES

Société par Actions Simplifiée au capital de 275 000,00 euros

Siège social : 5 Le Cou Chapon

85590 TREIZE VENTS

392 604 211 RCS LA ROCHE SUR YON

COMPTES ANNUELS  
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

Certifiés conformes par :

Le Président

Monsieur Frédéric DUBIN



TS PS GT FV JFT SR

1

## BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 - SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts).

N°15949\*04

Désignation de l'entreprise : <u>SAS 13 VENTS ENERGIES</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>12</u>			
Adresse de l'entreprise <u>5 LE COU CHAPON 85590 TREIZE VENTS</u>		Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>			
Numéro SIRET* <u>3 9 2 6 0 4 2 1 1 0 0 0 1 2</u>			Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N clos le, <u>31/12/2021</u>			
		Brut 1	Amortissements, provisions 2		
		Net 3			
Capital souscrit non appelé (I)		AA			
AC IIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	AB	AC		
		Frais d'établissement*			
		CX	CQ		
		Frais de développement*			
		AF	AG		
		Concessions, brevets et droits similaires			
	AH	AI			
	Fonds commercial (1)				
	AJ	AK	46 671	189 891	
	Autres immobilisations incorporelles				
	AL	AM			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	AN	AO	7 517	66 635
Terrains					
AP		AQ	131 810	1 263 247	
Constructions					
AR		AS	656 966	1 781 402	
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
AT		AU	853	4 824	
Autres immobilisations corporelles					
AV		AW			
Immobilisations en cours					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	AX	AY			
	Avances et acomptes				
	CS	CT			
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence				
	CU	CV		27	
	Autres participations				
	27				
	BB	BC			
Créances rattachées à des participations					
BD	BE				
Autres titres immobilisés					
BF	BG				
Prêts					
BH	BI				
Autres immobilisations financières*					
TOTAL (II)		BJ	BK	843 816	3 306 027
AC IIF CIRCULENT *	STOCKS *	BL	BM	26 379	26 379
		Matières premières, approvisionnements			
		BN	BO		
		En cours de production de biens			
		BP	BQ		
	En cours de production de services				
	BR	BS			
	Produits intermédiaires et finis				
	BT	BU			
	Marchandises				
	BV	BW			
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	CREANCES	BX	BY		167 235
Clients et comptes rattachés (3)*					
BZ		CA		35 619	
Autres créances (3)					
CB	CC				
Capital souscrit et appelé, non versé					
DIVERS	CD	CE			
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)				
	CF	CG		378 607	
Disponibilités					
CH	CI		7 008		
Charges constatées d'avance (3)*					
TOTAL (III)		CJ	CK	614 847	614 847
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW			
Primes de remboursement des obligations (V)		CM			
Ecart de conversion actif* (VI)		CN			
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	1A	843 816	3 920 874
Renvois : (1) Dont droit au bail :		CP	(3) Part à plus d'un an :		CR
(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :					
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :	

TS DG Cet (1) J.F.T SR

Désignation de l'entreprise		SAS 13 VENTS ENERGIES		Néant <input type="checkbox"/> *	
				<b>Exercice N</b>	
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : ..... )			DA	250 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK )			DC	154 136
	Réserve légale (3)			DD	25 000
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1 )			DF	
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * <input type="checkbox"/> EJ )			DG	269 608
	Report à nouveau			DH	
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>			DI	398 192
	Subventions d'investissement			DJ	111 837
	Provisions réglementées *			DK	1
	<b>TOTAL (I)</b>			DL	1 208 775
<b>Autres fonds propres</b>	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
	Avances conditionnées			DN	
	<b>TOTAL (II)</b>			DO	
<b>PROVISIONS pour risques et charges</b>	Provisions pour risques			DP	
	Provisions pour charges			DQ	
	<b>TOTAL (III)</b>			DR	
<b>DETTES (4)</b>	Emprunts obligatoires convertibles			DS	
	Autres emprunts obligatoires			DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	2 462 195
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI )			DV	114 589
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	25 434
	Dettes fiscales et sociales			DY	109 882
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	
<b>Compte régul.</b>	Autres dettes			EA	
	Produits constatés d'avance (4)			EB	
<b>TOTAL (IV)</b>			EC	2 712 099	
Ecarts de conversion passif *			ED		
<b>TOTAL (V)</b>			EE	3 920 874	
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>			EE	3 920 874	
<b>KENVOIS</b>	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		IB	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC	
			Ecart de réévaluation libre	ID	154 136
			Réserve de réévaluation (1976)	IE	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	596 975	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH		

\* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

TS PT GT (E) J.F.T SR

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		
				1		2		
						3		
						4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	CZ	6 075	D8		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	KD	228 428	KE	8 135	
CORPORELLES	Terrains			KG	74 151	KH	KI	
	Constructions	Sur sol propre	[ Dont Composants L9 50 998 ]	KJ	643 565	KK	KL	276 237
		Sur sol d'autrui	[ Dont Composants M1 ]	KM	50 326	KN	KO	
		Installations gales, agencets*, aménagements des constructions	[ Dont Composants M2 ]	KP	284 003	KQ	KR	140 927
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	[ Dont Composants M3 902 142 ]	KS	2 393 088	KT	KU	45 280
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV		KW	KX	
		Matériel de transport *		KY		KZ	LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	5 677	LC	LD	
		Emballages récupérables et divers *		LE		LF	LG	
	Immobilisations corporelles en cours			LH	-456 879	LI	LJ	464 504
	Avances et acomptes			LK		LL	LM	
	TOTAL III			LN	2 993 931	LO	LP	926 948
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			8G		8M	8T	
	Autres participations			8U	18	8V	8W	9
	Autres titres immobilisés			IP		IR	IS	
	Prêts et autres immobilisations financières			IT		IU	IV	
	TOTAL IV			LQ	18	LR	LS	9
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			OG	3 228 452	OH	OJ	929 017	

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Reévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence	
				1		3		4	
				2					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN		CØ		DØ	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO		LV		LW	236 562
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY	74 151
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB	919 802
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME	50 326
		Inst. gales, agencets et am. des constructions		IS		MG		MH	424 930
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK	2 438 368
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencets, aménagements divers		IU		MM		MN	
		Matériel de transport		IV		MP		MQ	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS		MT	5 677
		Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW	
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ	7 625	NA	
	Avances et acomptes			NC		ND		NE	
	TOTAL III			IY		NG	7 625	NH	3 913 254
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		ØU		M7	
	Autres participations			IØ		ØX		ØY	27
	Autres titres immobilisés			II		2B		2C	
	Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E		2F	
	TOTAL IV			I3		NJ		NK	27
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			14		ØK	7 625	ØL	4 149 843	ØM

\*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

TS PJ GT FJ J.F.T.SR

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS 13 VENTS ENERGIES						Néant <input checked="" type="checkbox"/> *
Exercice N clos le 31/12/2021						
CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)] 6
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 <b>TOTAUX</b>						
<p>(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.</p> <p>(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.</p> <p>(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.</p> <p>(4) Ce montant comprend : a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4; b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.</p> <p>(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD) à la ligne "Provisions réglementées".</p>						
<b>CADRE B</b>	<b>DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL</b>					
1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE.....						
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....					-	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE.....					=	
Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.						
Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.						
Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.						

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

TS PT GT FD J.F.T SR

Désignation de l'entreprise SAS 13 VENTS ENERGIES Néant  \*

**CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) \***

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY	17	EL	-17	EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	28 492	PF	18 179	PG		PH	46 671
<b>TOTAL I</b>		RK	28 508	RM	18 162	RN		RO	46 671
Terrains		PI	2 747	PJ	4 769	PK		PL	7 517
Constructions	Sur sol propre	PM	40 608	PN	56 401	PO		PQ	97 009
	Sur sol d'autrui	PR	1 265	PS	2 516	PT		PU	3 781
	Inst.générales, agencements et aménagements des constructions	PV	300	PW	30 720	PX		PY	31 020
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	343 410	QA	313 555	QB		QC	656 966
Autres immobilisations corporelles	Inst.générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	285	QM	568	QN		QO	853
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
<b>TOTAL II</b>		QU	388 616	QV	408 529	QW		QX	797 146
<b>TOTAL GENERAL (I + II)</b>		ON	417 125	OP	426 692	OQ		OR	843 816

**CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissement	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV
Autres immobilisations incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
<b>TOTAL I</b>	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3
	Inst.gales, agenc et am. divers	S5	S6	S7	S8	S9	T1
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat.bureau et inform. mobilier	V6	V7	1 V8	V9	W1	W2
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9
<b>TOTAL II</b>	X2	X3	1 X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NO
<b>Total général (I + II + III)</b>	NP	NQ	1 NR	NS	NT	NU	NV
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	1	Total général non ventilé (NS+NT+NU)	NY	Total général non ventilé (NW-NY)	NZ	1

**CADRE C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES \***

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

\* Des explications concernant ce formulaire sont disponibles sur le site internet de l'administration fiscale sous le n° 2032-NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2022) ISACOMPTIA

TS AS AT FD J-F T SR

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
PROVISIONS réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI)*	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquiés H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
	<b>TOTAL I</b>	3Z	TS	TT	TU	
PROVISIONS pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
	<b>TOTAL II</b>	5Z	TV	TW	TX	
PROVISIONS pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
		- corporelles	6E	6F	6G	6H
		- Titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A	
	<b>TOTAL III</b>	7B	TY	TZ	UA	
	<b>TOTAL GENERAL (I + II + III)</b>	7C	UB	UC	UD	
Dont dotations et reprises	{ - d'exploitation - financières - exceptionnelles		UE	UF		
			UG	UH		
		1	UJ	UK	1	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10	
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.						

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

TS PS QT (1) J-F-T SR

8

# ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L' EXERCICE\*

DGFIP N° 2057 - SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l' entreprise : SAS 13 VENTS ENERGIES				Néant <input type="checkbox"/> *							
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT		UV		UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX	167 235		167 235					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	35 619		35 619				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)		VC								
Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR									
Charges constatées d'avance		VS	7 008		7 008						
<b>TOTAUX</b>			VT	209 861	VU	209 861	VV				
RENVUOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligatoires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligatoires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus d'1 an à l'origine		VH	2 462 195		347 071		1 326 157		788 968	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	25 434		25 434						
Personnel et comptes rattachés		8C									
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	11 298		11 298						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	97 093		97 093					
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	658		658					
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	833		833					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	114 589		114 589						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K									
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
<b>TOTAUX</b>			VY	2 712 099	VZ	596 975		1 326 157		788 968	
RENVUOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	355 009	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	392 525	* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD						

TS AS AT FD J.F.T SR

Désignation de l'entreprise : SAS 13 VENTS ENERGIES		Formulaire déposé au titre de l'IR (cocher la case ci-contre)		ET	<input type="checkbox"/>	Néant	<input type="checkbox"/>	* Exercice N, clos le : 31/12/2021		
<b>I. RÉINTÉGRATIONS</b>								<b>BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)							WA	398 192	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles			WE	WB		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les voitures de sociétés (entreprises à l'IS)			WG	XE		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D du CGI)			RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)			XX	XW		
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis du CGI)*			XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *							XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n°2032-NOT-SD)							I7	137 601	
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI			L7	K7		
	Régimes particuliers / impositions antérieures	Moins-values nettes à long terme { - imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12.80 % pour les entreprises à l'IR) - imposées aux taux à 0 %							I8	
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*			{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions				ZN			
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)										
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW			
					Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										
							<b>TOTAL I</b>	WR	535 793	
<b>II. DÉDUCTIONS</b>								<b>PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*										
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)										
Régimes particuliers / impositions antérieures	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12.80 % pour les entreprises soumises à l'IR) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs						WV	
	Autres plus-values imposées aux taux de 19 %									
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*									
	Régime des sociétés mères et des filiales *		Produit net des actions et parts d'intérêts : ( Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation				2A		WH	
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)									
	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *									
	Majoration d'amortissement*									
Mesures d'incitation	Reprise d'entreprises en difficulté (art. 44 septies)		K9	Entreprises nouvelles (art. 44 sexies)		L2	J.E.I. (art. 44 sexies A)		L5	WF
	ZFU-III (art. 44 octies A)		OV	S.I.I.C. (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (44 quaterdecies)		PA	WW
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP	Bassin d'emploi à dynamiser (art. 44 quaterdecies)		1F	Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 quaterdecies)		XC	WB
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quaterdecies)		PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)		PB	WP
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)										
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9	dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)			YH			WZ
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)		YA	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)			YC			XA
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)		YB	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)			YD			XZ
	dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)		YI	Créance dégagée par le report en arrière de déficit			ZI			ZY
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		YL							XD
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										
<b>III. RÉSULTAT FISCAL</b>							<b>TOTAL II</b>	XH		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :				bénéfice ( I moins II)		XI	535 793		XJ	
				déficit ( II moins I)						
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*						ZL				
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *									XL	
<b>RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE</b> (ligne XN) <b>DÉFICIT</b> reportable en avant (ligne XO)						XN	535 793		XO	

\* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

TS PT AT PD JFT SR

Désignation de l'entreprise SAS 13 VENTS ENERGIES Néant \*

<b>I. SUIVI DES DÉFICITS</b>			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			K4
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice <sup>(2)</sup>	K4 ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A-SD)			K5
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)			K6
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A-SD, ligne XO)			YJ
Total des déficits restant à reporter (différence K6 + YJ)			YK
<b>II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES</b>			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice			ZT
<b>III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b>			
(à détailler, sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. le bis A1. 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X		8Y
	8Z		9A
	9B		9C
Provisions pour dépréciation *			
	9D		9E
	9F		9G
	9H		9J
Charges à payer			
	9K		9L
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A-SD :		YN	YO
		↓ ligne WI	↓ ligne WU

**CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)**

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

Copyright Groupe ISA (2022) ISACOMPTIA

\* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Cette case comprend au montant porté sur la lignes YK du tableau 2058-B-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

TS AT GT FD J-F T SR

Désignation de l'entreprise <u>SAS 13 VENTS ENERGIES</u>										Néant <input type="checkbox"/> *		
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserves légales - Autres réserves Dividendes Autres répartitions Report à nouveau (NB : le total I doit être égal au total II)	ZB						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	121 931			ZD	50 502					
	Prélèvements sur les réserves	ØE				ZE	71 429					
						ZF						
	<b>TOTAL I</b>	ØF	121 931			<b>TOTAL II</b>	ZH	121 931				
<b>RENSEIGNEMENTS DIVERS</b>										<b>Exercice N :</b>		
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (Préciser le prix de revient des biens pris en crédit bail)	J7				YQ						
	- Engagements de crédit-bail immobilier					YR						
	- Effets portés à l'escompte et non échus					YS						
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance					YT	3 474					
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8				XQ	468					
	- Personnel extérieur à l'entreprise					YU						
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)					SS	5 916					
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages					YV						
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES	1 174			ST	238 352					
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD										ZJ	248 210
	IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE					YW					
- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)		ZS				9Z	141					
Total du compte correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD										YX	141	
I. V. A.	- Montant de la T. V. A. collectée					YY	5 250					
	- Montant de la T. V. A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations					YZ	101 320					
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. la dernière déclaration sociale nominative DSN au titre 2021 )					ØB	54 252					
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *					ØS						
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *					ZK				%		
	- Numéro de centre agréé *	XP					ZR					
	- Filiales et participations : (Liste au tableau 2059-G-SD prévu à l'art. 38 II de l'annexe III au CGI) - Si oui, indiquer 1, sinon 0											
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice					RG						
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI					RH						
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL				
				Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC				
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO				
				Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF				
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ					

Copyright Groupe ISA (2022) - ISACOMPTIA

\*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

TS PO GT EJ JFT SR

## 13 VENTS ENERGIES

Société par Actions Simplifiée au capital de 275 000,00 euros

Siège social : 5 Le Cou Chapon

85590 TREIZE VENTS

392 604 211 RCS LA ROCHE SUR YON

### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2022

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021 :

#### QUATRIÈME RÉSOLUTION : AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

L'assemblée générale approuve la proposition des dirigeants et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2021 soit la somme de 398 192,37 euros, de la manière suivante :

- Au compte «Réserve Légale» : .....2 500,00 €  
Afin de la doter en totalité
- Le solde à titre de distribution aux associés : .....395 692,37 €
- Augmenté d'une somme prélevée sur le compte « Réserves Diverses » 79 586,63 €

[...]

L'assemblée générale pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du CGI, prend acte de ce que les sommes globales distribuées au titre des dividendes au cours des 2 exercices précédents, sont :

Exercice clos le	Dividendes	Dividendes éligibles à la réfaction de 40 %	Dividendes non éligibles
31.12.2020	71 429,00 €	71 429,00 €	Néant
31.12.2019	Néant	Néant	Néant

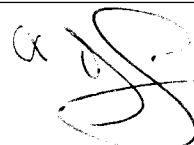
#### Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 juin 2022 :

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme par :

Le Président

Monsieur Frédéric DUBIN



TS PT GT (V) J.F T SR